



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/MP.PP/2008/2/Add.17
26 septembre 2009

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

RÉUNION DES PARTIES À LA CONVENTION SUR
L'ACCÈS À L'INFORMATION, LA PARTICIPATION DU
PUBLIC AU PROCESSUS DÉCISIONNEL ET L'ACCÈS
À LA JUSTICE EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT

RAPPORT DE LA TROISIÈME RÉUNION DES PARTIES

Additif

DÉCISION III/9

PROGRAMME DE TRAVAIL POUR 2009-2011

adopté à la troisième réunion des Parties,
tenue du 11 au 13 juin 2008, à Riga

La Réunion des Parties,

Rappelant sa décision I/11 sur les procédures d'élaboration, d'adoption et de suivi
des programmes de travail,

Considérant le plan stratégique de la Convention adopté par la décision III/8,

Considérant également les dispositions financières adoptées par la décision III/7,

1. *Adopte* le programme de travail pour la période allant de 2009 à 2011 tel qu'il figure
dans l'annexe I à la présente décision;

2. *Convient* de l'affectation indicative des ressources et des prévisions de dépenses correspondantes, qui sont indiquées à l'annexe II, sous réserve d'un examen annuel et, le cas échéant, d'une révision par le Groupe de travail des Parties, fondée sur les rapports annuels communiqués par le secrétariat conformément au paragraphe 6 de la décision III/7 concernant les dispositions financières;

3. *Décide* d'accorder la priorité générale¹ aux questions relatives au respect et à la mise en œuvre des dispositions, y compris en ce qui concerne le renforcement des capacités;

4. *Décide également* d'accorder une priorité particulière aux questions de fond ci-après:

a) Les registres des rejets et transferts de polluants, jusqu'à la première réunion des Parties au Protocole sur les rejets et transferts de polluants;

b) L'accès à la justice;

c) La participation du public;

d) L'application des principes de la Convention dans les instances internationales;

e) Les outils électroniques et le mécanisme d'échange d'informations;

5. *Décide en outre* de créer un groupe spécial d'experts, chargé:

a) De coordonner les échanges d'informations relatifs à la participation du public en rassemblant des exemples de bonnes pratiques, en ce qui concerne l'application des articles 6 à 8 de la Convention;

b) De donner au Groupe de travail des Parties des conseils sur le mandat d'une équipe spéciale de la participation du public visant les objectifs énoncés à l'annexe I, activité VI, en vue de créer une équipe spéciale de ce type à la prochaine réunion des Parties.

6. *Appelle* les Parties et invite les signataires, les autres États et les organisations intergouvernementales, régionales et non gouvernementales concernées à participer activement aux activités inscrites au programme de travail;

¹ Outre qu'il donne des explications et des précisions sur l'affectation des ressources proposée dans les annexes, l'ordre de priorité indiqué dans ces paragraphes vise principalement à donner des orientations lorsqu'il y a un écart significatif entre les recettes effectives et les besoins financiers prévus. En cas de pénurie importante de ressources, des économies devront être réalisées, et l'ordre de priorité établi donne une idée des secteurs dans lesquels elles s'imposeront. Si des ressources excédentaires sans affectation particulière existent, l'ordre de priorité fournit des orientations quant à la manière d'utiliser cet excédent. Si les ressources disponibles correspondent aux prévisions de dépenses figurant dans l'annexe, les ressources peuvent simplement être utilisées comme il est indiqué dans les annexes, c'est-à-dire qu'il n'est pas nécessaire d'établir d'ordre de priorité supplémentaire.

7. *Demande* au secrétariat d'établir un projet de programme de travail pour la période intersessions suivant la quatrième réunion des Parties, y compris une ventilation détaillée des prévisions de dépenses en vue de leur examen et de leur affinement par le Groupe de travail des Parties au plus tard trois mois avant la quatrième réunion des Parties, pour adoption éventuelle à cette réunion.

8. *Demande en outre* au secrétariat de fournir, s'il y a lieu, une estimation des dépenses à prévoir pour chaque projet de décision établi sous sa forme définitive par le Groupe de travail des Parties lors de la période intersessions, en temps utile pour l'organisation de la quatrième réunion des Parties afin de permettre aux Parties de mieux hiérarchiser leurs activités et d'inscrire au budget des ressources financières suffisantes pour les réaliser.

Annexe I

Programme de travail de la Convention pour 2009-2011

Activité	Objectifs et résultats attendus	Pays, organe ou organisme chef de file	Méthodes de travail	Dépenses annuelles Total partiel dollars É.-U. (Budget de base)	Dépenses annuelles Total partiel dollars É.-U. (Budget global)
I. Mécanisme d'examen du respect des dispositions	Surveiller et faciliter l'application et le respect de la Convention	Comité d'examen du respect des dispositions	Le Comité d'examen du respect des dispositions examine les rapports, notifications et communications sur les cas d'éventuel non-respect; élabore des décisions et des rapports; mène des missions d'enquête; le secrétariat fait connaître le mécanisme, met au point des bases de données de cas et fournit des services d'appui au Comité	202 628	244 983
II. Activités de renforcement des capacités	Coordination des activités de renforcement des capacités tendant à aider les pays à donner pleinement effet à la Convention; application des mesures de renforcement des capacités au plan sous-régional	Secrétariat, en coopération étroite avec d'autres parties prenantes	Réunions de coordination interinstitutions annuelles, ateliers de formation et assistance technique, faisant l'objet, dans la plupart des cas, d'un financement séparé	67 543	173 454
III. Sensibilisation et promotion de la Convention et du Protocole sur les RRTP^a, y compris dans le cadre d'une stratégie de communication	Sensibiliser le public à la Convention et au Protocole sur les RRTP dans l'ensemble de la région de la CEE et au-delà, accroître le nombre de Parties à la Convention, appuyer les initiatives régionales et internationales se rapportant au principe 10 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement	Secrétariat Groupe d'experts sur une stratégie de communication Groupe de travail des Parties	Participation à des manifestations et processus régionaux et internationaux clefs; élaboration et mise en œuvre d'une stratégie de communication; appui à des ateliers, séminaires et conférences organisés par d'autres entités, réalisation de brochures, de publications, de bulletins d'information et d'autres documents, y compris une version actualisée du guide concernant la mise en œuvre, gestion du site Web; rédaction et révision d'articles et de dossiers destinés aux médias sur la Convention et le Protocole	98 012	155 938

^a Registres des rejets et transferts de polluants.

Activité	Objectifs et résultats attendus	Pays, organe ou organisme chef de file	Méthodes de travail	Dépenses annuelles Total partiel dollars É.-U. (Budget de base)	Dépenses annuelles Total partiel dollars É.-U. (Budget global)
IV. Registre des rejets et transferts de polluants (RRTP)	Promouvoir la ratification, l'entrée en vigueur et l'application du Protocole sur les RRTP jusqu'à ce que la Réunion des Parties au Protocole soit en mesure d'assumer cette responsabilité	Groupe de travail des RRTP ^b	Réunions du Groupe de travail et des groupes d'experts, activités de renforcement des capacités; mise au point de directives techniques et juridiques et d'autres outils d'information pour appuyer la mise en place des RRTP nationaux; participation à d'autres groupes d'experts et à des réunions interinstitutionnelles, le cas échéant (par exemple, Groupe de coordination international du registre, Équipe spéciale RRTP de l'OCDE ^c)	135 888	201 014
V. Outils d'information électroniques et mécanisme d'échange d'informations	Application des recommandations pour une meilleure utilisation des outils d'information électroniques, promotion d'un flux d'information sur les bonnes pratiques, conseils sur les politiques et les pratiques à suivre aux fins de la mise en œuvre du mécanisme d'échange d'informations; suivi de l'évolution technique des technologies de l'information et de la communication; suite qu'il convient de donner au Sommet mondial sur la société de l'information Recours au Mécanisme d'échange d'informations d'Aarhus pour la démocratie environnementale visant à faciliter la collecte, la diffusion et l'échange d'informations concernant l'application de la Convention au niveau national et les évolutions mondiales et régionales se rapportant au principe 10 de la Déclaration de Rio	Équipe spéciale des outils d'information électroniques Secrétariat, qui fera appel si nécessaire à du personnel d'appui technique	Réunions de l'Équipe spéciale; examen des politiques et des pratiques en matière d'utilisation des technologies de l'information et de la communication pour l'application de la Convention; collecte d'exemples de bonnes pratiques; ateliers et activités sur le renforcement des capacités; appui à la mise en œuvre de projets pilotes, par exemple grâce à la coordination de la collecte de fonds; mise au point de mécanismes d'établissement de rapports en ligne et apprentissage en ligne; participation à d'autres initiatives régionales pertinentes en ligne, le cas échéant Gestion de l'information au point nodal central, coordination des points nodaux nationaux du mécanisme d'échange, mise au point d'outils électroniques pour faciliter l'établissement de rapports, les échanges d'informations et la collecte d'exemples de bonnes pratiques; fourniture d'une assistance technique aux points nodaux nationaux d'information du mécanisme d'échange d'informations; conception et gestion de projets	105 086	149 605

^b Dès l'entrée en vigueur du Protocole sur les RRTP, le Groupe de travail des RRTP achèvera son mandat. Le Groupe de travail des Parties au Protocole, organe subsidiaire de la Réunion des Parties au Protocole (ECE/MP.PP/AC.1/2007/L.14) devrait lui succéder.

^c Organisation de coopération et de développement économiques.

Activité	Objectifs et résultats attendus	Pays, organe ou organisme chef de file	Méthodes de travail	Dépenses annuelles Total partiel dollars É.-U. (Budget de base)	Dépenses annuelles Total partiel dollars É.-U. (Budget global)
VI. Participation du public	Coordonner les échanges d'informations en rassemblant des exemples de bonnes pratiques, en ce qui concerne l'application des articles 6, 7 et 8; élaborer un projet de directives sur la mise en œuvre des articles 6, 7 et 8 ou une partie de ces articles	Secrétariat Groupe spécial d'experts Équipe spéciale de la participation du public	Réunions du Groupe spécial d'experts et de l'Équipe spéciale, ateliers, échange d'informations par voie électronique, travaux d'experts, recueil de bonnes pratiques Examen des possibilités de synergie et de coopération avec les organes concernés au titre de la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière et de son Protocole sur l'évaluation stratégique environnementale	92 148	147 680
VII. Accès à la justice	Application des recommandations adoptées à la deuxième réunion des Parties; échange d'informations sur les bonnes pratiques; sensibilisation du public aux dispositions de la Convention sur l'accès à la justice et renforcement des capacités parmi les principaux groupes de parties prenantes tels que les membres de l'appareil judiciaire et d'autres juristes	Équipe spéciale de l'accès à la justice	Réunions de l'Équipe spéciale, élaboration de documents d'information et de formation, rassemblement et examen d'études de cas, organisation d'ateliers et de séminaires sur le renforcement des capacités, établissement d'une liste des activités à entreprendre	102 345	143 711
VIII. Organismes génétiquement modifiés	Appuyer la mise en œuvre de la Convention dans ce domaine ainsi que l'application des Principes directeurs relatifs aux OGM, par le biais notamment de la promotion de l'échange d'informations sur les bonnes pratiques; Promouvoir l'entrée en vigueur de l'amendement à la Convention adopté par la décision II/1	Secrétariat, en coopération étroite avec d'autres parties prenantes	Recours au mécanisme d'échange d'informations pour faciliter l'échange d'informations sur les bonnes pratiques Atelier/séminaire d'experts Coopération avec les organes pertinents créés en vertu du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques	18 136	41 151

Activité	Objectifs et résultats attendus	Pays, organe ou organisme chef de file	Méthodes de travail	Dépenses annuelles Total partiel dollars É.-U. (Budget de base)	Dépenses annuelles Total partiel dollars É.-U. (Budget global)
IX. Promotion des Lignes directrices d'Almaty et d'autres interactions avec les organismes et processus internationaux concernés	Promouvoir l'application des principes de la Convention dans le cadre des organismes et processus internationaux concernés, par le biais notamment de la promotion de recommandations sur les outils d'information électroniques et les directives relatives à la participation du public aux réunions d'instances internationales et le suivi de leur mise en œuvre	Secrétariat Équipe spéciale de la participation du public aux instances internationales	Participation à des ateliers présentant un intérêt pour la Convention, réalisation d'activités conjointes avec d'autres conventions et processus multilatéraux	30 000	50 000
X. Coordination et supervision des activités entre les sessions	Coordination et supervision des activités menées au titre de la Convention Élaboration des résultats de fond de la quatrième réunion des Parties (par exemple, mise au point du futur programme de travail, examen du plan stratégique à long terme en vue de sa révision possible)	Groupe de travail des Parties et Bureau de la réunion des Parties	Réunions du Groupe de travail (une par an), réunions du Bureau selon que nécessaire et consultations par voie électronique entre les membres du Bureau	40 000	43 333
XI. Quatrième réunion ordinaire des Parties	Voir l'article 10 de la Convention	Réunion des Parties	Réunions des Parties	21 000	35 000

Activité	Objectifs et résultats attendus	Pays, organe ou organisme chef de file	Méthodes de travail	Dépenses annuelles Total partiel dollars É.-U. (Budget de base)	Dépenses annuelles Total partiel dollars É.-U. (Budget global)
XII. Mécanisme d'établissement de rapports	Établissement d'une série complète de rapports nationaux de mise en œuvre et de rapports de synthèse conformément aux décisions I/8 et II/10	Secrétariat Comité de l'examen du respect des dispositions Équipe spéciale des outils d'information électroniques	Élaboration et traitement des rapports nationaux de mise en œuvre Analyse des rapports et établissement de rapports de synthèse Adaptation des directives pour l'établissement des rapports	37 283	43 950
XIII. Domaines de soutien horizontal	Soutien global couvrant plusieurs domaines de fond du programme de travail	Secrétariat	Appui du secrétariat, formation de personnel, matériel	40 567	57 850
Total				990 635	1 487 669
Dépenses d'appui au programme (13 %)				128 783	193 397
Total				1 119 418	1 681 066

Annexe II

Coût estimatif des activités proposées dans le Programme de travail pour 2009-2011 devant être financées à partir de sources autres que le budget ordinaire de l'ONU^a

Activités	Description	Coût estimatif annuel en dollars É.-U. ^b								Notes		
		2009		2010		2011		Période 2009-2011 moyenne annuelle				
		Budget de base	Budget global	Budget de base	Budget global	Budget de base	Budget global	Budget de base	Budget global			
I.	Mécanisme d'examen du respect des dispositions											
	Personnel	Administrateur (L-3): 0,6 (budget de base), 0,65 (budget global)		97 628	104 983	97 628	104 983	97 628	104 983	97 628	104 983	<i>c</i>
	Frais de voyage, indemnités journalières de subsistance (experts/participants)	Membres du Comité, autres participants (quatre réunions du Comité d'examen du respect des dispositions par an)		70 000	80 000	70 000	80 000	70 000	80 000	70 000	80 000	
	Frais de voyage, indemnités journalières de subsistance (personnel)	Missions d'experts		5 000	10 000	5 000	10 000	5 000	10 000	5 000	10 000	
	Sous-traitance	Contrats de consultants (traduction extérieure, conseils d'expert)		30 000	50 000	30 000	50 000	30 000	50 000	30 000	50 000	
	Total partiel			202 628	244 983	202 628	244 983	202 628	244 983	202 628	244 983	
II.	Activités de renforcement des capacités											
	Personnel	Administrateur (L-3): 0,20 (budget de base), 0,30 (budget global)		32 543	48 454	32 543	48 454	32 543	48 454	32 543	48 454	<i>c</i>
	Frais de voyage, indemnités journalières de subsistance (experts/participants)	Participants qui y ont droit (réunion annuelle des partenaires prenant part aux activités de renforcement des capacités)		0	5 000	0	5 000	0	5 000	0	5 000	

Activités	Description	Coût estimatif annuel en dollars É.-U. ^b								Notes
		2009		2010		2011		Période 2009-2011 moyenne annuelle		
		Budget de base	Budget global	Budget de base	Budget global	Budget de base	Budget global	Budget de base	Budget global	
Frais de voyage, indemnités journalières de subsistance (personnel)	Ateliers, séminaires, formations	5 000	10 000	5 000	10 000	5 000	10 000	5 000	10 000	
Sous-traitance	Contrats de consultants (activités de renforcement des capacités, matériels, études)	30 000	110 000	30 000	110 000	30 000	110 000	30 000	110 000	
Total partiel		67 543	173 454	67 543	173 454	67 543	173 454	67 543	173 454	
III.	Sensibilisation et promotion de la Convention et du Protocole sur les RRTP, y compris dans le cadre d'une stratégie de communication									
Personnel	Administrateur (L-3): 0,25 (budget de base), 0,40 (budget global)	40 679	64 605	40 679	64 605	40 679	64 605	40 679	64 605	<i>c</i>
Frais de voyage, indemnités journalières de subsistance (experts/participants)	Réunions d'experts	6 000	12 000	11 000	22 000	0	0	5 667	11 333	
Frais de voyage, indemnités journalières de subsistance (personnel)	Frais de voyage, indemnités journalières de subsistance couvrant la participation à des manifestations dignes d'intérêt lorsqu'aucune autre source de financement n'est disponible	30 000	40 000	30 000	40 000	30 000	40 000	30 000	40 000	
Sous-traitance	Contrats de consultants (études, publications, matériels)	30 000	55 000	20 000	40 000	15 000	25 000	21 667	40 000	<i>e</i>
Total partiel		106 679	171 605	101 679	166 605	85 679	129 605	98 012	155 938	

Activités	Description	Coût estimatif annuel en dollars É.-U. ^b								Notes	
		2009		2010		2011		Période 2009-2011 moyenne annuelle			
		Budget de base	Budget global	Budget de base	Budget global	Budget de base	Budget global	Budget de base	Budget global		
IV.	Registres des rejets et transfert de polluants (RRTP)										
	Personnel	Administrateur (L-3): 0,45 (budget de base), 0,45 (budget global)	73 221	72 680	73 221	72 680	73 221	72 680	73 221	72 680	<i>c</i>
	Frais de voyage, indemnités journalières de subsistance (experts/participants)	Participants qui y ont droit (réunions des Parties, Groupe de travail, groupe d'experts)	56 000	100 000	31 000	65 000	56 000	100 000	47 667	88 333	
	Frais de voyage, indemnités journalières de subsistance (personnel)	Frais de voyage, indemnités journalières de subsistance affectées aux activités de renforcement des capacités concernant la mise en œuvre du Protocole et participation à des manifestations internationales	5 000	10 000	5 000	10 000	5 000	10 000	5 000	10 000	
	Sous-traitance	Contrats de consultants (élaboration de principes directeurs)	10 000	30 000	10 000	30 000	10 000	30 000	10 000	30 000	
	Total partiel		144 221	212 680	119 221	177 680	144 221	212 680	135 888	201 014	
V.	Mécanisme d'échange d'informations et outils d'information électroniques										
	Personnel	Administrateur (L-3): 0,40 (budget de base), 0,40 (budget global)	65 086	64 605	65 086	64 605	65 086	64 605	65 086	64 605	<i>c</i>
	Frais de voyage, indemnités journalières de subsistance (experts/participants)	Participants qui y ont droit (une équipe spéciale par an)	15 000	25 000	15 000	25 000	15 000	25 000	15 000	25 000	
	Frais de voyage, indemnités journalières de subsistance (personnel)	Frais de voyage, indemnités journalières de subsistance	0	5 000	0	5 000	0	5 000	0	5 000	

Activités	Description	Coût estimatif annuel en dollars É.-U. ^b								Notes	
		2009		2010		2011		Période 2009-2011 moyenne annuelle			
		Budget de base	Budget global	Budget de base	Budget global	Budget de base	Budget global	Budget de base	Budget global		
	Sous-traitance										
		25 000	55 000	25 000	55 000	25 000	55 000	25 000	55 000		
	Total partiel	105 086	149 605	105 086	149 605	105 086	149 605	105 086	149 605		
VI.	Participation du public										
	Personnel	Administrateur (L-3): 0,30 (budget de base), 0,45 (budget global)	48 814	72 680	48 814	72 680	48 814	72 680	48 814	72 680	<i>c</i>
	Frais de voyage, indemnités journalières de subsistance (experts/participants)	Participants qui y ont droit (une réunion de groupe d'experts ou un atelier international par an; atelier sur les articles 7 et 8)	15 000	20 000	40 000	80 000	15 000	20 000	23 333	40 000	
	Frais de voyage, indemnités journalières de subsistance (personnel)	Frais de voyage, indemnités journalières de subsistance	5 000	10 000	5 000	10 000	5 000	10 000	5 000	10 000	
	Sous-traitance	Contrats de consultants (matériel et études d'experts)	30 000	50 000	10 000	15 000	5 000	10 000	15 000	25 000	
	Total partiel		98 814	152 680	103 814	177 680	73 814	112 680	92 148	147 680	

Activités	Description	Coût estimatif annuel en dollars É.-U. ^b								Notes	
		2009		2010		2011		Période 2009-2011 moyenne annuelle			
		Budget de base	Budget global	Budget de base	Budget global	Budget de base	Budget global	Budget de base	Budget global		
VII.	Accès à la justice										
	Personnel	Administrateur (L-3): 0,25 (budget de base), 0,25 (budget global)	40 679	40 378	40 679	40 378	40 679	40 378	40 679	40 378	<i>c</i>
	Frais de voyage, indemnités journalières de subsistance (experts/participants)	Participants qui y ont droit (une réunion d'équipe spéciale par an et un atelier sur le renforcement des capacités)	40 000	70 000	20 000	30 000	20 000	30 000	26 667	43 333	
	Frais de voyage, indemnités journalières de subsistance (personnel)	Missions d'experts	5 000	10 000	5 000	10 000	5 000	10 000	5 000	10 000	
	Sous-traitance	Contrats de consultants (recueil et examen d'études de cas)	30 000	50 000	30 000	50 000	30 000	50 000	30 000	50 000	
	Total partiel		115 679	170 378	95 679	130 378	95 679	130 378	102 345	143 711	
VIII.	Organismes génétiquement modifiés (OGM)										
	Personnel	Administrateur (L-3): 0,05 (budget de base), 0,10 (budget global)	8 136	16 151	8 136	16 151	8 136	16 151	8 136	16 151	<i>c</i>
	Frais de voyage, indemnités journalières de subsistance (experts/participants)	Participants qui y ont droit (ateliers)	0	0	15 000	45 000	0	0	5 000	15 000	
	Sous-traitance	Contrats de consultants (études d'experts)	5 000	10 000	10 000	20 000	0	0	5 000	10 000	
	Total partiel		13 136	26 151	33 136	81 151	8 136	16 151	18 136	41 151	

Activités	Description	Coût estimatif annuel en dollars É.-U. ^b								Notes	
		2009		2010		2011		Période 2009-2011 moyenne annuelle			
		Budget de base	Budget global	Budget de base	Budget global	Budget de base	Budget global	Budget de base	Budget global		
IX.	Promotion des Lignes directrices d'Almaty et d'autres interactions avec des organismes et processus internationaux concernés										
	Frais de voyage, indemnités journalières de subsistance (experts/participants)	Participants qui y ont droit (une réunion d'équipe spéciale par an, atelier international)	15 000	20 000	15 000	35 000	15 000	20 000	15 000	25 000	
	Sous-traitance	Contrats de consultants (matériel, études)	30 000	50 000	10 000	15 000	5 000	10 000	15 000	25 000	
	Total partiel		45 000	70 000	25 000	50 000	20 000	30 000	30 000	50 000	
X.	Coordination et supervision des activités entre les sessions										
	Frais de voyage, indemnités journalières de subsistance (experts/participants)	Participants qui y ont droit (réunions du Groupe de travail des Parties, réunions du Bureau)	30 000	40 000	55 000	55 000	35 000	35 000	40 000	43 333	
	Total partiel		30 000	40 000	55 000	55 000	35 000	35 000	40 000	43 333	
XI.	Quatrième réunion ordinaire des Parties										
	Frais de voyage, indemnités journalières de subsistance (experts/participants)	Participants qui y ont droit (quatrième réunion des Parties)	0	0	0	0	42 000	84 000	14 000	28 000	
	Frais de voyage, indemnités journalières de subsistance (personnel)	Frais de voyage, indemnités journalières de subsistance prévues pour la quatrième réunion des Parties	0	0	0	0	21 000	21 000	7 000	7 000	
	Total partiel		0	0	0	0	63 000	105 000	21 000	35 000	

Activités	Description	Coût estimatif annuel en dollars É.-U. ^b								Notes	
		2009		2010		2011		Période 2009-2011 moyenne annuelle			
		Budget de base	Budget global	Budget de base	Budget global	Budget de base	Budget global	Budget de base	Budget global		
XII.	Mécanisme d'établissement de rapports										
	Sous-traitance	Contrats de consultants (assistance technique, traitement des rapports nationaux, rapports de synthèse)	0	0	25 000	35 000	35 000	45 000	20 000	26 667	
	Services de secrétariat (G-5)	Aider au traitement des rapports	0	0	25 925	25 925	25 925	25 925	17 283	17 283	
	Total partiel		0	0	50 925	60 925	60 925	70 925	37 283	43 950	
XIII.	Domaines de soutien horizontal										
	Matériel	Ordinateurs personnels, imprimantes	6 000	6 000	6 000	6 000	0	0	4 000	4 000	
	Services de secrétariat (G-5)	Appui général	25 925	51 850	25 925	51 850	51 850	51 850	34 567	51 850	<i>f</i>
	Formation du personnel	Diverses activités de perfectionnement des compétences	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	
	Total partiel		33 925	59 850	33 925	59 850	53 850	53 850	40 567	57 850	
	Total		962 710	1 471 385	993 635	1 527 310	1 015 560	1 464 310	990 635	1 487 669	
	Dépenses d'appui au programme 13 %		125 152	191 280	129 173	198 550	132 023	190 360	128 783	193 397	
	Total général		1 087 863	1 662 665	1 122 808	1 725 861	1 147 583	1 654 671	1 119 418	1 681 066	

^a Les chiffres sont arrondis. Ils sont susceptibles de changer en fonction des règles administratives de l'ONU.

^b Les coûts estimatifs donnés dans ce tableau correspondent uniquement aux dépenses qui devraient être couvertes par des contributions volontaires faites conformément aux dispositions financières de la Convention, qui peuvent prendre la forme de versements au Fonds d'affectation spéciale ou de contributions en nature. Ils ne comprennent pas les dépenses qui seront en principe financées par le budget ordinaire de l'ONU ou par d'autres sources. Pour l'établissement du «budget global», on est parti de l'hypothèse selon laquelle trois postes d'administrateur seraient financés au moyen du Fonds d'affectation spéciale de la Convention.

Le «budget de base» repose sur l'hypothèse selon laquelle 2,5 postes d'administrateur seraient financés par le Fonds d'affectation spéciale. Le secrétariat s'efforcera d'utiliser les ressources de façon à maintenir un niveau d'effectifs stable et à accroître la dotation en effectifs financés sur des fonds extrabudgétaires uniquement s'il considère que ce financement s'inscrira dans la durée.

^c Les prévisions de dépenses liées aux postes d'administrateur sont obtenues en multipliant le temps de travail du personnel dans chaque domaine d'activité par la somme des coûts salariaux annuels prévus au titre du budget de base ou du budget global. Elles sont estimées à 406 785 dollars et à 484 535 dollars respectivement, en fonction du scénario budgétaire. Ces montants correspondent aux coûts salariaux prévus de deux postes L-3 et d'un poste L-3 type à 50 % pour le budget de base (77 750 dollars) et à 100 % pour le budget global (155 500 dollars).

^d Cette catégorie d'activités englobe les activités de renforcement des capacités dans des domaines se rapportant à la Convention dans son ensemble. Les activités de renforcement des capacités relatives à un domaine spécifique visé par la Convention (outils d'informations électroniques, accès à la justice, par exemple) relèvent de ce domaine.

^e Conformément à la pratique en vigueur par le passé, certaines publications devraient être financées au moyen du budget ordinaire de l'ONU.

^f Le montant des services de secrétariat d'agents de classe G-5 financés par des ressources extrabudgétaires dans le «budget de base» et le «budget global» est calculé au moyen de la formule suivante: 25 % des services de secrétariat sont imputés au «budget de base» les années où il n'y a pas de réunion des Parties et 50 % les années où les Parties se réunissent. Le «budget global» prend en charge 50 % de ces services tout au long de la période triennale. Le salaire annuel type, soit 103 700 dollars, est utilisé comme base de calcul dans les deux scénarios budgétaires.
